



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service du cabinet  
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 8 avril 2023

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Blocage du lycée Jules Ferry à Conflans-Sainte-Honorine le 6 avril, dans le cadre de la journée nationale des retraites**

Jeudi 6 avril 2023, vers 7h15, alors qu'une dizaine de lycéens bloque l'accès au lycée Jules Ferry à Conflans-Sainte-Honorine, la police nationale est requise par le chef d'établissement. Deux équipages, soit 6 fonctionnaires, se sont rendus sur place en présence de policiers municipaux.

Plusieurs dizaines de lycéens ont renforcé leurs camarades au niveau des différents barrages de poubelles mis en place. La présence de jeunes non scolarisés dans cet établissement a été constatée. A ce stade, les policiers sécurisent les abords de l'établissement scolaire et observent, à distance, sans intention ni instruction de mettre fin au blocage. Par ailleurs, ils ne sont pas équipés de protection individuelle pour le maintien de l'ordre.

A 10h, les sapeurs-pompiers interviennent pour une personne blessée dans l'enceinte du lycée. Les policiers ont facilité le passage du camion de secours pour traverser la foule compacte de lycéens afin d'éviter un éventuel accident. Dès lors que les sapeurs-pompiers sont entrés dans l'établissement, les policiers se sont retirés.

C'est alors ces derniers sont encerclés et font l'objet de jets de projectiles. Les fonctionnaires ne font pas usage de leur lanceur de balles de défense et de leur lanceur de grenades lacrymogènes. Ils ont toutefois contrôlé un groupe de jeunes d'où semblait provenir les projectiles. Un individu masqué ayant tenté de se soustraire au contrôle a été rattrapé par les policiers. Ce dernier, peu coopératif, se débattait, ce qui a contraint plusieurs policiers à le maîtriser au sol pour parvenir à le menotter.

Durant cette interpellation, les autres policiers restés en sécurisation ont dû faire usage d'une projection de gaz lacrymogène à main pour maintenir les jeunes hostiles à distance.

L'individu, mineur, a été interpellé pour rébellion et placé en garde à vue dans le cadre d'un blocus de lycée. Il a été remis libéré et remis à ses parents sans faire l'objet de poursuite.

Contact presse : [pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr)